



# L'organisation d'une tournée à l'étranger





# **ACCORDS INTERNATIONAUX**

**La situation des artistes qui  
se produisent hors de France**



## PRINCIPE

- Comme pour tous les travailleurs, le principe retenu est celui du rattachement au régime de sécurité sociale du lieu de travail.
- Un artiste qui se produit hors de France doit donc en principe être soumis au régime du pays sur le territoire duquel il se produit.



# Les exceptions dans le cas où la France est liée au pays de travail par un accord de sécurité sociale

- Le détachement
- La prestation de service pour un artiste non salarié
- La situation de l'artiste qui exerce de manière permanente son activité sur le territoire de plusieurs Etats d'Europe



# 1 - Le détachement

- Conditions générales
- Conditions supplémentaires liées à la mission
- Conditions supplémentaires liées à l'artiste
- Conditions supplémentaires liées à l'employeur
- Conséquences pour l'organisateur de spectacle qui accueille l'artiste



## 2 - La prestation de service de l'artiste non salarié

- Conditions générales
- Conséquences pour l'organisateur de spectacle qui accueille l'artiste

## 3 - La situation de l'artiste qui exerce de manière permanente son activité salariée sur le territoire de plusieurs Etats d'Europe

- Conditions générales
- Obligations pour l'employeur de l'artiste



# Accès aux prestations au cours du déplacement professionnel

- Maladie
- Accident du travail
- Si l'artiste a été soumis à la législation d'un autre Etat



# Inscription comme demandeur d'emploi

- Changements de situation
- Tableau récapitulatif
- Renouvellement mensuel de l'inscription  
= la DSM (déclaration de situation mensuelle)





# Activité reprise à l'étranger dans l'Espace économique européen (EEE) [27 Etats de l'UE + Norvège, Islande, Liechtenstein] + Suisse

- Formulaire E 301
- Recherche de l'affiliation en vue d'une réadmission
- Annexe VIII et Annexe X
- Exemples